



Le bulletin



BULLETIN MUNICIPAL
N°158- JUIN 2018



www.beure.fr

SOMMAIRE

Le mot du maire

Brèves

Compte-rendu conseil municipal (10 avril et 19 juin 2018)

Conseil municipal de 1914

Info travaux rue de Besançon

Fiscalité sur l'eau

Evaluation de la qualité de l'air

Les Francas

Vie associative

Beure Stretch Gym

Beure Twirl'

Comité des fêtes

Castors Juniors

AS Beure

Le musée Lucien Roy

Association franc-comtoise des anciens combattants

Choralyre

Informations pratiques

Programme des festivités pour 2018

Numéros utiles

Carnet de recettes

La vie à Beure

P3.

P4.

P7.

P8.

P15.

P18.

P21.

P22.

P23.

P31.

P33.

P34.



[Le mot du maire...]



L'élaboration du budget est un élément essentiel de la vie communale. Depuis 4 années consécutives, nous connaissons une baisse sans précédent des dotations versées par l'Etat ce qui nous contraint à évoluer dans un contexte budgétaire difficile et, nous avons souhaité pour notre Commune un budget responsable afin de maintenir un service public de qualité en réduisant au maximum nos dépenses de fonctionnement sans obérer nos capacités d'investissement.

Le mardi 10 avril dernier, le Conseil Municipal s'est réuni

- pour adopter les comptes de Gestion et Administratif de l'exercice 2017 arrêtés à 714 982 € d'excédent en section de fonctionnement.
- pour voter les budgets 2018 à hauteur de 816 630 € en section de fonctionnement et de 1 350 000 € en section d'investissement.

A ce jour, chacun a pu constater que les travaux d'aménagement de sécurité et de réfection de la Rue de Besançon. Ils se dérou-

lent comme prévu et sans grosses mauvaises surprises et je vous invite à en suivre l'avancement et le planification sur notre site Internet www.beure.fr.

Nous sommes conscients des contraintes et des nuisances qu'ils engendrent pour les riverains et surtout pour les commerces. L'Equipe Municipale, en lien avec l'Entreprise, fait de son mieux pour que ces travaux se déroulent dans les meilleures conditions possibles dans un contexte urbain et de trafic routier compliqués.

Concernant l'autre projet phare de cette mandature : la réalisation d'une structure d'accueils pour personnes âgées dépendantes Rue de la Cascade. Les travaux devraient pouvoir débuter d'ici la fin de l'année ; la Commune étant propriétaire des terrains depuis le 25 juin 2018.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite un bel été 2018 !

Philippe CHANEY



Mairie de beure

45 rue de Besançon

25720 BEURE

Téléphone: 03 81 52 61 30

Fax: 03 81 51 55 53

Courriel: beure.mairie@wanadoo.fr
ou contact@beure.fr



Bulletin municipal N°158

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Philippe CHANEY, Maire

RÉDACTEURS :

Michel PIDANCET, Fabrice ARENA

MAQUETTE ET MISE EN PAGE,

Fabrice ARENA

CRÉDIT PHOTOS

Articles: Mairie ou association

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi et mardi de 08H00 à 11H45 et de 14h00 à 16H45

- Mercredi et vendredi de 08H00 à 11H45 et de 14h00 à 15H30
- Jeudi de 08H00 à 11H45 et de 14h00 à 17H45



[Transhumance Version 2018]



M MOUSTACHE ayant vendu son troupeau à la ville de Besançon, la Transhumance sous ses versions précédentes n'était plus envisageable et a donc été annulée.

Mais notre berger possède à nouveau quelques jeunes biquettes, et la transhumance étant pour nous tous un bon moment de partage, nous avons proposé à Mr Moustache de la reproduire juste pour les Beurots !

Cette année, la montée des chèvres au bois de peu se déroulera donc le dimanche 01 juillet. Le rendez-vous est donné à partir de 10h00 au pré, rue de la gare. (les chèvres y seront présentes quelques jours avant). Ensuite, départ pour rejoindre le plateau de Peu où, la municipalité offrira un apéritif et le comité des fêtes proposera quelques animations diverses et variées pour les enfants. Pensez à apporter votre pique-nique des tables seront mises à disposition!

[RECENSEMENT MILITAIRE]



Cette formalité est obligatoire pour tous les jeunes gens (garçons et filles) de nationalité française.

Vous venez ou allez avoir 16 ans en avril, mai ou juin 2018.

Vous devez vous présenter en Mairie muni :

- du livret de famille de vos parents.
- d'une pièce d'identité.
- d'un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement (nécessaire pour l'inscription à tout examen ou concours) vous y sera délivrée.

La mairie a pris possession du rez de chaussée de la maison, de terrain attenant et de dépendances rue de la cascade (provenant de la succession OUDET) ce lundi 26 juin 2018. Il est envisagé la construction d'une unité de vie pour personnes dépendantes.

[Appartement à louer]

T5 de 110 m² (1er étage avec ascenseur).

3 chambres, 2 SDB.

Loyer 667.38 €, charges 235 € (avec chauffage).

Pour tout renseignement, contacter la mairie ou le 06.86.96.26.34. et le site Internet de la mairie pour d'autres photos .



[ET SI VOUS ACCUEILLIEZ UN OU UNE JEUNE MEXICAIN(E) A LA MAISON CET ETE ?]



Voilà 20 ans que nous accueillons des jeunes espagnols, italiens, mexicains, anglais, allemands, etc...

L'association « Langues et Echanges » va recevoir cet été 2018 du 30 juillet au 1er septembre à Besançon et proches environs, un groupe de 120 jeunes mexicains âgés d'environ 18-25 ans. Ces jeunes viennent en France pour apprendre le français et découvrir notre culture. Ils suivent des cours au CLA et sont hébergés en famille d'accueil le soir et le weekend.

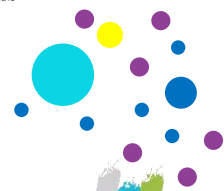
Nous recherchons des familles pouvant héberger ces étudiants. Il s'agit pour elles de mettre à disposition un lit individuel, une armoire et un endroit tranquille pour étudier.

Elles fournissent le gîte et le couvert en demi-pension, nous nous occupons du reste (assurances, formalités administratives, etc. ...).

Les familles perçoivent une indemnité journalière de 24 € pour compenser leurs dépenses occasionnées. Même si vous travaillez, il est possible d'accueillir ces jeunes car ils sont indépendants et vont au Centre de Linguistique Appliquée durant la journée pour suivre leurs cours.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou e-mail, pour plus d'informations. Si vous êtes intéressés, nous vous expliquerons alors la marche à suivre qui est très simple. Merci de nous aider pour accueillir ces jeunes.

Contact : Frédéric CHAUDOT - Association « Langues et Echanges »
4 c, rue Denis Papin - 25 000 BESANCON Tél. : 06 13 30 31 52
Adresse e-mail : frederic.chaudot@orange.fr



TRANSHUMANCE DES CHÈVRES

1 JUILLET 2018 - VILLAGE DE BEURE



Départ 11H rue de la Gare avec le troupeau.

12H une fois au sommet du Bois De Peu, un apéritif vous sera offert par la municipalité.



PIQUE-NIQUE GÉANT

Repas tiré du sac

Buvette sur place



TRANSPORT ASSURÉ

Les heures de passage vous seront communiquées sur place ainsi que le point de départ.

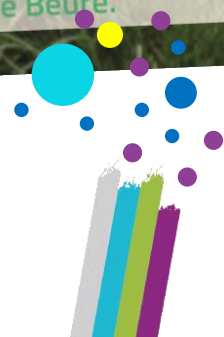


STRUCTURE GONFLABLE
pour les enfants de moins de 6 ans

Les stars de la journée :
Les biquettes



Organisé par le Comité Des Fêtes avec le soutien de la Commune de Beure.



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 10 avril à 18H30mn s'est tenue une réunion du conseil municipal en son lieu habituel de séance après convocation réglementaire envoyée le 04 avril.

Etaient présents : M. Ph. CHANEY, Maire, M. Michel PIDANCET, Mmes Agnès FANDELET, Chantal JARROT, M. Fabrice ARENA, Adjoint.

Mmes Lily BAILLY, Valérie DONAT, Gaëlle PELLETIER, Sylviane GAMBADE, Stéphanie KHOURI, M&M. Frédéric PROST, Cédric CLERVAUX.

Etaient absents : Néant

Madame Gaëlle PELLETIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu précédent n'apporte aucune remarque. On passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Versement d'indemnités à Mme Bouchra RAMZI – Dél n°7/ 2018

Après avoir entendu les explications de M Philippe CHANEY, Maire, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés décide d'accorder à titre exceptionnel une indemnité d'un montant de 200.00€ à Mme Bouchra RAMZI pour les services qu'elle a rendu à la commune lors de son stage au secrétariat de mairie du 26 février 2018 au 30 mars 2018.

Heures supplémentaires pour M. FANKHAUSER Serge suite aux activités liées au recensement. – Dél n° 8 / 2018

Après avoir entendu les explications de M Philippe CHANEY, Maire, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés décide d'accorder à titre exceptionnel des heures supplémentaires à M. Serge FANKHAUSER en raison de ses fonctions d'assistant au coordinateur communal au cours du recensement à raison de 9H selon le décompte ci-joint :

09/01/2018 2H00

31/01/2018 2H30

08/02/2018 1H30

28/02/2018 3H00

Taux d'imposition 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières – Dél n° 9 / 2018

Après avoir entendu les explications de M Philippe CHANEY, Maire, et sur proposition de ladite commission qui décide d'augmenter pour 2018 les taux d'imposition retenus en 2017 à savoir :

La taxe d'habitation passe de 5.41 % à 5.68 %

La taxe foncière bâtie passe de 10.47 % à 11.00 %

La taxe foncière non bâtie reste à 29.80 % soit le même taux qu'en 2017.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte cette proposition pour les taux d'imposition 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Approbation du compte de gestion M14-LOGEMENTS-M49-CCAS – Dél n° 10 / 2018

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, adjoint aux finances indiquant qu'il a été vérifié que le comptable

(Trésorier de Morre Roulans) a tenu compte de tous les titres de recette émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ces écritures concernant les comptes de gestion précités,

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve donc à l'unanimité des présents et des représentés la conformité entre les comptes de gestion dressés par le comptable et les comptes administratifs respectifs de 2017.

Vote des comptes administratifs M14 LOGEMENTS M49 CCAS 2017 – Dél n° 11 / 2018

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET adjoint chargé des finances concernant les comptes administratifs 2017 pour la M14, le budget logement, CCAS, et M49.

Montants en Euro

M14 2017

Fonctionnement

Recettes 913 180.62

Dépenses 668 005.65

Résultat de l'exercice +245 174.97

Report 2016 +469 807.05

Résultat de clôture 2017

+ 714 982.02

Investissement

Recettes 371 186.54

Dépenses 163 202.64

Résultat de l'exercice +207 983.90

Report 2016 - 33 518.45

Résultat de clôture 2017

+ 174 465.45

**LOGEMENTS 2017****Fonctionnement**

Recettes 70 658.45

Dépenses 10 813.19

Résultat de l'exercice

+ 59 845.26

Report 2016 0.00

Résultat de clôture 2017

+ 59 845.26

Investissement

Recette 60 138.35

Dépenses 33 301.26

Résultat de l'exercice

+ 26 837.09

Report 2016

- 135 736.13

Résultat de clôture 2017

- 108 899.04

CCAS 2017**Fonctionnement**

Recettes 7 464.54

Dépenses 4 790.51

Résultat de l'exercice + 2 674.03

Report 2016 + 3 185.46

Résultat de clôture 2017

+ 5 859.49

M49 2017**Exploitation**

Recettes 78 015.82

Dépenses 76 515.78

Résultat de l'exercice

+ 1 500.04

Report 2016

+ 22 867.31

Résultat de clôture 2017

+ 24 367.35

Investissement

Recettes 36 377.64

Dépenses 18 108.06

Résultat de l'exercice

+ 18 269.58

Report 2016 + 74 630.54

Résultat de clôture 2017

+ 92 900.12

En application de l'article L21 du CGCT Mr le Maire se retire de la séance au moment du vote. Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité des présents et des représentés les résultats des comptes administratifs précités.

Restes à réaliser M14, LOGEMENTS, de l'exercice 2017 – Dél n° 12/ 2018

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, adjoint chargé des finances indiquant que certains des crédits ouverts en investissement en 2017 n'ont pas été réalisés et seront donc repris en crédits de report sur l'exercice 2018.

Ils comprennent

BUDGET COMMUNAL - M14 – DÉPENSES

- Article 165 chapitre 16

1 200.00 €

Dépôts et cautionnements reçus.

- Article 2033 chapitre 20

1 000.00 €

Frais d'insertion.

- Article 2113 chapitre 21

350 000.00 €

Terrains.

- Article 21316 chapitre 21

3 000.00 €

Equipements du cimetière.

Article 2315 chapitre 23

685 000.00 €

Travaux rue de Besançon

TOTAL DES REPORTS BUDGET 2017 SUR BUDGET 2018**EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :**

1 040 200.00 €

BUDGET COMMUNAL - M14 – RECETTES

- Article 1641 chapitre 16

400 000.00 €

Emprunt pour travaux rue de Besançon

- Article 165 chapitre 16

1 200.00 €

Dépôts et cautionnements reçus

TOTAL DES REPORTS BUDGET 2017 SUR BUDGET 2018**EN RECETTES D'INVESTISSEMENT : 401 200.00 €****BUDGET LOGEMENT - M14 - DEPENSES.**

- Article 165 chapitre 16

2 000.00 €

Dépôts et cautionnements reversés

TOTAL DES REPORTS BUDGET 2017 SUR BUDGET 2018**EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2 000.00 €****BUDGET LOGEMENT - M14 - RECETTES.**

- Article 165 chapitre 21

2 000.00 €

Dépôts et cautionnements reçus

TOTAL DES REPORTS BUDGET 2017 SUR BUDGET 2018**EN RECETTES D'INVESTISSEMENT : 2 000.00 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des présents et des représentés les restes à réaliser en dépenses et en recettes lesquels sont reconduits sur les budgets respectifs 2018





Transfert M49 à la CAGB – Dél n° 13 / 2018

Mme Agnès FANDELET, adjoint chargé des finances précise que le transfert comptable se fait via la M14.

En 2017, nous avons établi une liste des dépenses engagées non payées et une liste des recettes attendues au 31 décembre 2017.

La commune de Beure va autoriser la CAGB à se substituer à elle pour payer ou encaisser.

Il faut également se prononcer sur la mise à disposition des biens. En même temps que le compte administratif 2017 et que le compte de gestion 2017 pour la M49 un état de l'actif de l'ancien budget assainissement sera également transmis à la CAGB.

Pour le transfert des résultats il est proposé au Conseil Municipal de transférer les résultats tels qu'ils apparaissent au compte administratif 2017 de la M49.

En investissement (montant en euros) :

DEFICIT REPORTE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 18 108.06

TOTAL DEPENSES

18 108.06

EXCEDENT REPORTE

74 630.54

RECETTES D'INVESTISSEMENT

36 377.64

TOTAL RECETTES 111008.18

RESULTAT 2017 D'INVESTISSEMENT 92 900.12

Le résultat constaté vient corriger lors d'une étape budgétaire (BP-DM) le résultat du budget principal au compte 001.

Comme le résultat est positif (total recette supérieur total dépense = Excédent d'investissement) une prévision budgétaire sera à effectuer en dépenses au compte 1068 lors d'une étape budgétaire (BP-DM) ;

Puis l'établissement d'un mandat

au profit de la CAGB au compte 1068 dans la limite du solde créditeur du compte 1068 constaté au compte de gestion (complété par un mandat au compte 1021 si insuffisant)

En fonctionnement (montant de euros)

DEFICIT REPORTE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 76 515.78

TOTAL DEPENSES 76 515.78

EXCEDENT REPORTE 22 867.31

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 78 015.82

TOTAL RECETTES

100 883.13

RESULTAT 2017 D'INVESTISSEMENT 24367.35

Le résultat constaté vient corriger lors d'une étape budgétaire le résultat du budget principal au compte 002.

Comme le résultat est positif (total recette supérieur total dépense = Excédent de fonctionnement) une prévision budgétaire sera à effectuer en dépenses au compte 678 lors d'une étape budgétaire (BP-DM)

Puis L'établissement d'un mandat au profit de la CAGB au compte 678.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés

- Donne son accord pour la clôture des activités assainissement au 31 décembre 2017,

- Autorise le transfert des résultats constatés en fonctionnement et en investissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à hauteur des montants constatés,

- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif au transfert de ces résultats.

Affectation des résultats M14 LOGEMENTS CCAS – Dél n° 14 / 2018

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET,

adjoint chargé des finances en référence à la délibération concernant le vote des comptes administratifs en M14 LOGEMENTS M49 et CCAS il y a lieu d'affecter au BP 2018 les résultats suivants.

Affectation de résultats 2017 sur budgets 2018 (montants en euro)

M14 – Investissement

Résultat de clôture 2017 M14	+ 174 465.45
Résultat de clôture 2017 M49	+ 92 900.12
Affectation en report d'investissement au R001	267 365.37
Transfert assainissement au D 1068	- 92 900.12
Restes à réaliser Recettes	401 200.00
Restes à réaliser Dépenses	1 040 200.00
Soit un besoins de financement	464 535.55

M14 - Fonctionnement

Résultat de clôture 2017 M14	+ 714 982.02
Résultat de clôture 2017 M49	+ 24 367.35
Affectation au R1068	- 464 535.55
Affectation en report de fonctionnement au R 002	274 814.82

Logement – Investissement

Résultat de clôture 2017	-108 899.04
Affectation en report d'investissement au D001	108 899.04
Restes à réaliser recettes	+2 000.00
Restes à réaliser dépenses	-2 000.00
Soit un besoins de financement	108 899.04

Logement – fonctionnement

Résultat de clôture 2017	+59 845.26
Affectation au R 1068	59 845.26
Soit un déficit global de	49 053.78



CCAS – Fonctionnement

Résultat de clôture 2017
+ 5 859.49

Affectation en report de fonctionnement au RO02 5 859.49

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des présents et des représentés l'affectation sur les budgets respectifs 2018.

Attribution de compensation en investissement – Dél n° 15 / 2018

Mme Agnès FANDELET, adjoint chargé des finances précise les éléments suivants :

Pour mémoire, l'attribution de compensation est un dispositif financier destiné à neutraliser le coût des transferts de compétence des intercommunalités ayant adopté le régime de fiscalité professionnelle unique.

Jusqu'au 31 décembre 2017, l'attribution de compensation était imputée intégralement en section de fonctionnement

(recette pour Beure d'environ 246 000€).

La loi de finances rectificative pour 2016 vient corriger cette situation en autorisant désormais l'imputation en section d'investissement de la part de l'attribution de compensation correspondant au coût de renouvellement des biens.

Ce dispositif permet d'être plus respectueux de la structure budgétaire des communes.

Les coûts de gestion et d'entretien sont transférés en fonctionnement.

Les coûts de renouvellement des biens sont transférés en investissement.

La mise en œuvre de l'attribution de compensation d'investissement nécessite les délibérations concordantes

- du Conseil Communautaire statuant à la majorité des deux tiers (délibération du 29 janvier 2018)
- du conseil municipal statuant à la majorité simple

Le transfert eaux pluviales pourra être réparti entre le fonctionnement pour 11350€ et l'investissement pour 3669.30€.

L'attribution de compensation se traduira alors dans le budget communal :

En fonctionnement recette à l'article 73211 par 234700€ (246050€-11350€)

En investissement dépense à l'article 2046 par 3669.30€ sous forme de subvention d'équipement versée.

Or l'attribution de compensation en investissement étant assimilée à une subvention d'équipement versée à la CAGB, une reprise (amortissement) doit être effectuée selon un rythme défini par le Conseil Municipal l'année de sa perception ce qui nécessite de passer des écritures comptables au 6811/042 et au 28046/040 qui représentent des opérations d'ordre.

Mme FANDELET propose d'amortir sur 1 an.

On obtient alors :

Dépense fonctionnement à l'article 6811/042 pour 3669.30€

Recette investissement à l'article 28046/040 pour 3669.30€

Enfin le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 autorise les collectivités à procéder annuellement à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par l'inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement.

Les écritures précédemment passées équivalent à inscrire l'attribution de compensation uniquement en fonctionnement, aussi il convient de passer des écritures de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements.

Ces écritures de neutralisation sont :

Recette de fonctionnement à l'article 7768/042 opération d'ordre pour le même montant qu'à l'article 28046/40

Dépense d'investissement à l'article

198/040 opération d'ordre pour le même montant qu'à l'article 7768/042

Après avoir entendu Mme FANDELET le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés décide la mise en place de l'attribution de compensation selon les modalités précitées ainsi que l'ouverture au budget primitif 2018 des crédits nécessaires à sa réalisation.

Vote des budgets primitifs 2018 M14 Logements CCAS – Dél n° 16 / 2018

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjoint des finances et sur proposition de ladite commission, le conseil municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés approuve l'élaboration des budgets primitifs 2018 M14, CCAS, Logements, établis de la façon suivante :

M14 FONCTIONNEMENT :

Dépenses réelles 727 196.29 €

Virement à la section d'investissement 64 070.00 €

Opération d'ordre 25 370.00 €

Dépenses cumulées 816 636.29 €

Recettes réelles de fonctionnement 798 442.00 €

RO02 résultat reporté 2017 274 814.82 €

Opération d'ordre 15 270.00 €

Recettes cumulées 1 088 526.82 €

M14 INVESTISSEMENT

Dépenses réelles 213 070.12 €

Opération d'ordre 97 270.00 €

Restes à réaliser 2017 1 040 200.00 €

Dépenses cumulées 1 350 540.12 €

Recettes réelles 510 534.55 €

RO01 résultat reporté 2017 267 365.57 €

Virement de la section de fonctionnement 64 070.00 €

Opération d'ordre 107 370.00 €



Restes à réaliser 2017 401 200.00 €

Recettes cumulées 1 350 540.12 €

LOGEMENTS FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles 34 250.00 €

Restes à réaliser 2017 2 000.00 €

DOO1 solde investissement 2017 108 899.04 €

Dépenses cumulées 145 149.04 €

Recettes réelles 60 845.26 €

Restes à réaliser 2017 2 000.00 €

Virement de la section de fonctionnement 82 303.78 €

Recettes cumulées 145 149.04 €

CCAS FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles 12 550.00 €

Dépenses totales 12 550.00 €

Recettes totales 5 859.49 €

ROO2 reporté 2017 6 690.51 €

Recettes cumulées 12 550.00 €

Subventions aux associations – Dél n° 17 / 2018

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, adjoint, le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et des représentés d'attribuer aux associations désignées ci-dessous les subventions suivantes (Cédric CLERVAUX président du Comité des fêtes ne prend pas part au vote) avec une augmentation de 3% par rapport à 2017.

Anciens combattants 335 €

AS BEURE 1175 €

Twirling 1175 €

Ligue contre le cancer 138 €

Comité des fêtes Beure 1560 €

Doubs Libération US 315 €

Les castors juniors 216 €

Les copains d'abord 730 €

Lyre viticole 746 €

Musée Lucien Roy 963 €

Pétanque club 251 €

Prévention routière 114 €

Soit : 7718€ auquel s'ajoute une subvention exceptionnelle de 884€ concernant le remboursement des jouets de Noël 2017 achetés par le comité des fêtes. Le montant total est donc de 8602€ lequel sera imputé à l'article 6574.

Séance levée à 21H22



LE BUDGET EN BREF...

Le budget est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Il est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. Il prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile.

Il est divisé en deux parties : - une **section de fonctionnement**
- une **section d'investissement**.



Budget principal :

BUDGET DE LA COMMUNE	
DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
DÉPENSE D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la commune peut percevoir (dotations de l'État, impôts et taxes, prestations de services atténuations de charges...)

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette, les dépenses d'équipement de la commune (travaux en cours...) ;
- en recettes : les emprunts, subventions. On y trouve aussi l'autofinancement, sous forme de virement de la section de fonctionnement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 19 juin à 18h30mn s'est tenue une réunion du conseil municipal en son lieu habituel de séance après convocation réglementaire envoyée le 12 juin.

Etaient présents : M. Ph. CHANEY, Maire, M. Michel PIDANCET, Mmes Agnès FANDELET, Chantal JARROT, M. Fabrice ARENA, Ad-joints.

Mmes Lily BAILLY, Sylviane GAMBADE, Stéphanie KHOURI, M&M. Frédéric PROST, Cédric CLERVAUX.

Etaient absents : Gaelle PELLETIER ayant donné procuration à Michel PIDANCET, Valérie DONAT ayant donné procuration à Chantal JARROT.

Madame Chantal JARROT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu précédent n'apporte aucune remarque. On passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Achat de biens immobiliers – Dél n°18/ 2018

Après avoir écouté les explications de Philippe CHANEY, Maire, expliquant que :

La commune de Beure souhaite se porter acquéreur de la moitié d'une maison, de ses dépendances et de terrains rue de la Cascade à Beure provenant de la succession de M. Alfred OUDET. Cette acquisition aurait pour conséquence de doter la commune d'un patrimoine foncier au centre du village, se dont elle est totalement dépourvue et d'envisager à terme la construction d'une unité de vie pour personnes dépendantes.

Nature du bien :

Le RDC d'une maison en copropriété sise 4 rue de la Cascade à Beure section parcelle AE n°18 (11a 42ca)

Un garage parcelle AE n°19 (2a 35ca)

De dépendances parcelle AE n°20 (87ca)

De parcelles non bâties parcelles AE n°14,80,89 (10a 46ca, 3a 64ca, 42a 67ca) AI n°137,140, 141,144,152 (22a 08ca,1a 66ca, 5a 25ca, 3a 54ca, 65ca)

Prix et moyen de financement :

Le prix d'acquisition de ces biens a été arrêté après négociation à

347 500 € net vendeurs.

M. le Maire ayant au préalable sollicité l'avis de France Domaine sur la valeur vénale de ces biens.

Le coût d'investissement sera en totalité couvert par un emprunt.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a sollicité et obtenu l'aggravation de servitude nécessaire à la réalisation du projet sur la parcelle 18 de la part du copropriétaire M. Laurent FERRE et avait consenti aux mesures compensatoires sociales pour M. FERRE à savoir :

Prendre entièrement à sa charge la réfection et l'entretien de la parcelle cadastrée section AE n°18, objet de la servitude,

Faire procéder par voie d'huissier, avant travaux, à un état des lieux détaillé,

Consentir à une servitude de passage du réseau d'eaux usées desservant votre propriété sur la parcelle cadastrée section AE n°14,

Matérialiser, par une bordure haute ou clôture grillage, la limite entre la propriété FERRE et le chemin d'accès,

Prédisposer en attente les chambres et regards nécessaires aux raccordements de la propriété FERRE aux différents réseaux

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 11 voix pour et zéro contre (M. Michel PIDANCET parent avec les vendeurs ne prend pas part au vote) autorise le Maire :

A solliciter l'avis des organismes prêteurs pour un prêt d'un montant de 350 000 €

De signer tous documents et actes relatifs à l'achat de ces biens.

Souscription d'un emprunt recensement. – Dél n° 19 / 2018

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer l'achat de bien provenant de la succession OUDET à savoir

Le RDC d'une maison en copropriété sise 4 rue de la Cascade à Beure section parcelle AE n°18 (11a 42ca)

Un garage parcelle AE n°19 (2a 35ca)

De dépendances parcelle AE n°20 (87ca)

De parcelles non bâties parcelles AE n°14,80,89 (10a 46ca, 3a 64ca, 42a 67ca) AI n°137,140, 141,144,152 (22a 08ca,1a 66ca, 5a 25ca, 3a 54ca, 65ca)

Il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, délibère et à l'unanimité des présents et des représentés :

Décide de contracter auprès du crédit mutuel un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant de 350 000 € nécessaire à la construction d'une unité de vie pour personnes dépendantes

- Durée de 20 ans

- Taux 1.50 %

- Périodicité trimestrielle

- Frais et commission 350 €

Approuve le tableau d'amortissement et autorise le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

Coupes des bois – Dél n° 20 / 2018

Après avoir écouté les explications de Philippe CHANEY, Maire, expliquant que :

L'ONF a martelé les parcelles 18,23,24,28,29,31

Compte tenu du volume en frênes secs et malades que l'ONF a marqué sur ces parcelles il serait bon d'ajourner les autres parcelles qui étaient prévues à savoir les parcelles 27r, 28r, 9i, 10i, 17i.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés donne son accord.

Plan de repérage de servitudes – Dél n° 21 / 2018

Après avoir entendu les explications de Michel PIDANCET, concernant les travaux rue de Besançon

Le Conseil Municipal, délibère et à l'unanimité des présents et des représentés :

Valide le plan de servitude réciproque entre la société CIBOMAT (Point P) et la commune de Beure.

Cette servitude concerne les passerelles n°4, 6 et 9 section AA, lieu dit « Fin Dessous » .

Demande de subvention pour travaux rues de la République, des Bailly et du Four – Dél n° 22 / 2018

Après avoir entendu les explications de Michel PIDANCET, concernant les travaux rue de Besançon

Descriptif sommaire de l'opération :

Redonner à ce quartier une véritable identité,

Mettre en valeur le patrimoine bâti (Eglise – Bibliothèque - Ancienne Ecole),

Limiter la vitesse des automobiles sur le parcours d'accès à l'Ecole,

Mettre en valeur le ruisseau des Mercureaux et ses ponts.

Limiter les débordements du ruisseau avec création d'un réseau d'eau en milieu de chaussée.

Pour ce faire, une mission de Maîtrise d'Œuvre en aménagement urbain a été confiée au Cabinet BE-REST de BESANÇON pour un montant de 12 981.20 € HT.

Montant prévisionnel de l'opération d'aménagement : 419 475.00 € HT.

Cette opération peut bénéficier de différentes subventions auprès de l'Etat « DETR », du Grand Besançon « Aménagements Centres Villages ».

Le solde sera financé par le budget propre de la Commune de BEURE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

APPROUVE l'avant-projet relatif à l'aménagement des Rues de la République, des Bailly et du Four pour

un coût de 432 456.20 € HT.

APPROUVE le plan de financement annexé à la présente délibération et AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

S'ENGAGE à assurer, par autofinancement, le solde de la partie non subventionnée de l'opération.

Étant entendu que Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble des marchés, les avenants éventuels et tous les actes contractuels s'y référant.

Taxes sur la publicité – Dél n° 23/ 2018

Après avoir entendu les explications de Agnès FANDELET, Adjoint aux finances, précisant que :

Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) peuvent par délibération prise avant le 1er juillet de l'année N instaurer une taxe locale sur la publicité extérieure, fixer ses tarifs et modalités d'application au 1er janvier de l'année N+1 soit pour le 01/01/2019.

L'article L 2333-9 du code générale des collectivités territoriales fixe les tarifs maximaux de la TLPE. Ces tarifs maximaux dépendent de la population de la commune ou de l'epci ainsi que de la nature du support publicitaire (numérique ou non numérique).

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pour 2019 s'élève

à + 1.2% (taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac).

Ainsi les tarifs maximaux de la TLPE pour les communes de moins de 50 000 habitants pour les affichages non numériques réactualisés et applicables au 01/01/2019 sont de :

15.70€ pour une superficie n'excédant pas 50 m2

31.40€ pour une superficie supérieure à 50 m2

Ainsi les tarifs maximaux de la TLPE pour les communes de moins de 50 000 habitants pour les affichages numériques réactualisés et applicables au 01/01/2019 sont de :

47.10€ pour une superficie n'excédant pas 50 m2

94.20€ pour une superficie supérieure à 50 m2

En vertu de l'article L 2333-10 du

CGCT, la commune de Beure faisant partie d'un EPCI de plus de 50 000 habitants le tarif de 15.70€ précédemment cité peut-être majoré à 20.80€.

Je vous propose de vous prononcer sur les points suivants :

D'appliquer la TLPE sur le territoire de la commune de Beure

De ne pas appliquer la TLPE sur les enseignes et les pré-enseignes

De retenir le tarif majoré de 20.80€ pour les dispositifs publicitaires non numériques n'excédant pas 50 m2

Par ailleurs de retenir les tarifs maximaux de 31.40€, 47.10€ et 94.20€ selon les supports et surfaces concernées

De ne pas appliquer d'exonération ou de réfaction sur ces tarifs

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés donne son accord.

Décisions modificatives – Dél n° 24 / 2018

Après avoir entendu les explications de Agnès FANDELET, Adjoint aux finances, suite au vol survenu à l'atelier communal en 2017,

le conseil municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés donne son accord pour la décision modificative suivante :

Dépense fonctionnement :

675/042 : - 20 000 €

Recette fonctionnement :

775/77 : - 8 400 €

7761/042 : - 11 600 €

Dépense investissement :

192/040 : - 11 600 €

Recette investissement :

21578/040 : - 20 000 €

Elle entraîne un déséquilibre de la section d'investissement, qui sera compensée par une ouverture de crédits au chapitre 024 pour 20 000€
Séance levée à 19H45

Le Maire

Les adjoints

Les Conseillers Municipaux

TIRAGE JURY D'ASSISES 2019

Le tirage au sort de la liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2019 a eu lieu en mairie de Beure lors de la réunion du Conseil Municipal du 19 juin :

Ont été tirés au sort :

M. WEBER Bernard

Domicilié au 78 rue de Besançon

M. ARCADE Brice

Domicilié au 65 rue de Besançon

M. PRETOT Remy

Domicilié au 53 rue de Besançon

Les jurés sont des citoyens tirés au sort qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises. Les jurés sont des juges à part entière.

Conditions

Vous pouvez être tiré au sort pour exercer la fonction de juré d'assises si vous remplissez les conditions cumulatives suivantes :

- être de nationalité française,
- avoir au moins 23 ans,
- savoir lire et écrire le français,
- ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

Cas d'incapacité

Certaines catégories de personnes énumérées par la loi ne sont pas autorisées à participer au jugement des crimes.

Il s'agit notamment :

- des personnes ayant été condamnées pour un crime ou un délit,
- des agents publics ayant été révoqués de leurs fonctions,
- des personnes sous tutelle ou curatelle.

Cas d'incapacité

Certaines catégories de personnes énumérées par la loi ne sont pas autorisées à participer au jugement des crimes.

Il s'agit notamment :

- des personnes ayant été condamnées pour un crime ou un délit,
- des agents publics ayant été révoqués de leurs fonctions,
- des personnes sous tutelle ou curatelle.

Cas d'incompatibilité

Les personnes exerçant les fonctions suivantes ne peuvent pas être jurés :

- les membres du gouvernement,
- les députés et sénateurs,

- les magistrats,
- les fonctionnaires des services de police, de l'administration pénitentiaire ou de la gendarmerie.

Sont également rayés des listes de jurés, les noms des personnes proches (époux(se), partenaires de Pacs, concubins, parents, enfants, etc.) de l'accusé ou de son avocat, de l'un des magistrats formant la cour d'assises ou ceux qui auraient participé à la procédure (plaignant, interprète, témoin, etc.).

Tirage au sort par le maire sur les listes électorales

Le maire établit une liste préparatoire en tirant au sort publiquement un nombre de noms triple de celui prévu pour la commune. Les noms sont tirés au sort dans la liste électorale. Si vous n'avez pas atteint 23 ans au cours de l'année civile qui suit, vous n'êtes pas retenu.

Le maire avertit par courrier les électeurs qui figurent sur cette liste préparatoire. Il transmet la liste au greffe de la cour d'assises dont dépend la commune.

Second tirage au sort par la commission spéciale

Une commission spéciale placée auprès de chaque cour d'assises se réunit chaque année pour :

- exclure les personnes qui ne remplissent pas les conditions pour être juré, et notamment ceux qui ont rempli les fonctions de juré dans le département depuis moins de 5 ans ou qui, pour un motif grave, ne sont pas en mesure d'exercer leurs fonctions ;

se prononcer sur les demandes de dispense qui lui sont soumises ;

- procéder à un nouveau tirage au sort et établir la liste annuelle des jurés et la liste spéciale des jurés suppléants.

Les listes sont communiquées aux maires de chaque commune.

Les maires doivent alerter la cour d'assises de toute survenance de décès, d'incapacité ou d'incompatibilité parmi les personnes retenues.

Désignation des jurés

Pour chaque session d'assises, les présidents de tribunaux de grande instance et de la Cour d'appel, ou leurs délégués, tirent au sort publiquement, à partir de la liste annuelle :

- 35 jurés pour former la liste de session,
- 10 jurés suppléants pour former la liste spéciale.

Si vous êtes juré titulaire ou suppléant, le greffier de la cour d'assises vous convoquera par courrier. La convocation précise la date et l'heure d'ouverture de la session, sa durée prévisible et le lieu où elle se tiendra. Vous devez y répondre par courrier.

CONSEIL MUNICIPAL 1914-1918

En 1914, le Conseil Municipal était composé de 12 membres.

La mobilisation générale est décrétée le 1^{er} août 1914.

Le Maire M. BERTRAND et 6 Conseillers sont appelés sous les drapeaux.

Le 1^{er} Adjoint M. GERVAIS Francis et 4 Conseillers assurent la gestion de la Commune jusqu'à la fin de la Guerre.

Le 05 avril 1919, le Conseil Municipal est au complet, le Maire et les 6 Conseillers mobilisés en 1914 sont tous revenus de 4 ans de Guerre.

Le Maire ouvre la séance et par déclaration : *« il souhaite la bienvenue à ses Collègues, les engage à oublier les mauvais moments passés et à s'unir désormais dans un seul but l'intérêt de la Commune »*.

Dans cette même réunion, le Conseil Municipal

- ♦ a mis à l'ordre du jour :

« le projet d'érection au Cimetière Communal d'un Monument funéraire destiné à perpétuer le souvenir des enfants de BEURE morts pour la Patrie ».

- ♦ et en ce sens à décider :

« La terrible Guerre que nous venons de subir a laissé dans la Commune des deuils qui devront être l'objet d'un perpétuel souvenir.

La reconnaissance des habitants pour ceux qui sont ceux qui sont tombés en défendant leur Patrie doit être sans borne.

Comment exprimer mieux cette reconnaissance qu'en consacrant à leur mémoire quelque chose de durable tel qu'un Monument Funéraire. Par exemple, sur ce Monument seraient gravés les noms des Beurots morts pour la Patrie.

Ce Monument serait édifié dans le Cimetière Communal en une place donnée par la Commune à titre de concession à perpétuité. Il serait entretenu par le fossoyeur communal.

Le Conseil, après exposé du Maire, adopte les conclusions. En conséquence, il émet le vœu d'un projet d'érection au Cimetière Communal d'un Monument Funéraire destiné à perpétuer le souvenir des enfants de BEURE morts pour la Patrie.

Un Comité de propagande pris en dehors du Conseil sera formé ; le Conseil recueillera les souscriptions volontaires. Le Maire est chargé de faire, auprès des Pouvoirs Publics, toutes les démarches nécessaires et, si possible, d'obtenir une subvention de l'Etat ou du Département en vue de parfaire la somme recueillie.

Ainsi voté et délibéré en séance ».



[Humour d'époque...]

TRAVAUX RUE DE BESANÇON

Petit rappel : le Titulaire du marché est l'entreprise T. P JC. BONNEFOY pour un montant de 596707.08 € HT.

Trois phases successives sont nécessaires pour la réalisation des travaux et ont été planifiées entre mai et novembre.



Les 15-16-17 mai 2018 dernier la circulation a été **coupée totalement** au niveau de la RD entre bouticheval et le carrefour rue de la république/rue de Besançon/Maillot afin de permettre le rabotage et le désamiantage. Une procédure particulière de confinement de chantier a été utilisée avec protection intégrale pour les ouvriers, pour qu'il n'y ait aucun courant d'air sur la zone traitée.



Suite à la découverte d'Amiante les travaux ont été reportés afin de chiffrer le surcoût et de mettre en place des démarches administratives ainsi que le plan de retrait de l'enrobé contenant de l'amiante. (Surcoût de 148 647.60 euros HT pris en charge par le département)

[Confinement de la zone à traiter]



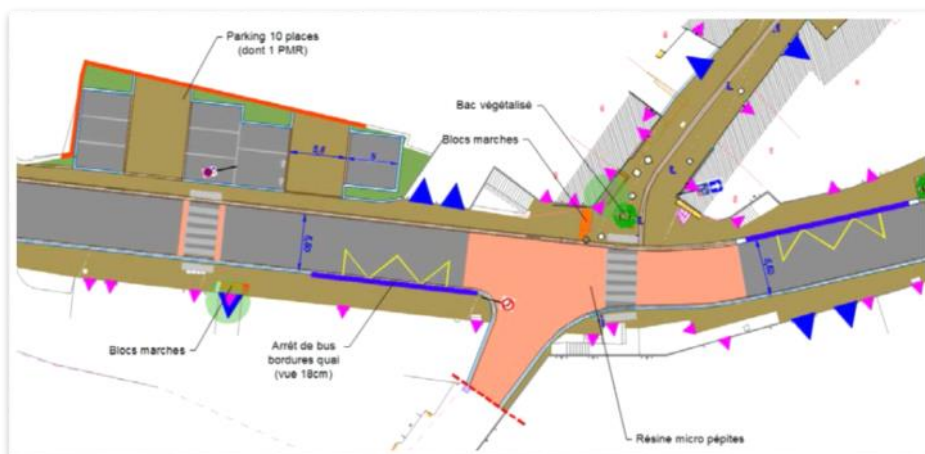
[Traitement des eaux]

[Equipement de travail]

[Mesure des particules d'amiante]



Le bâtiment sur le parking Fleuret a été détruit et les premières bordures ont été posées. neuf places sont prévues sur le parking Fleuret, dont une pour personne à mobilité réduite.



[Parking Fleuret]

TRAVAUX RUE DE BESANÇON

Actuellement, la mise en place d'un alternat se poursuit afin de permettre un minimum de circulation.

D'autres travaux périphériques viennent s'ajouter à ces perturbations :

Fermeture de la côte de Morre du 23 au 27 juillet.

Fermeture du Comice (côte de Larnod) du 16 au 20 juillet.



Rappel: l'arrêt de bus «Fleuret» est supprimé et remplacé par l'arrêt «village» du 14 mai au 15 juillet 2018.



PLANNING PRÉVISIONNEL

TRONCON 1 : Du haut de la boulangerie - rue de la république:

Du 16 juillet au 23 juillet

TRONCON 2 : De la boulangerie à la mairie :

Du 22 juin au 29 juin (Caniveaux, réglages– mise à niveau des trottoirs, béton)

TRONCON 3 : De la mairie à la fin :

Désamiantage du 2 au 13 juillet: Attention hauteur des véhicules limitée à 2 mètres !!

Du 16/07 au 30/08 (dépose des bordures, décroutage, réseaux , pose des bordures et caniveaux...)

TRONCON 4 : Voirie finale

Du 18/09 au 26/09: Rabotage, mise à niveau et enrobés.

TRAVAUX RUE DE BESANÇON



La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières !

SAUVONS L'EAU !

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de 3,63 E TTC/m³ et de 3,93 E TTC/m³ en France*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau. Cet impôt est réinvesti par l'agence pour

mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2015.

Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau

(55,2 millions €)

385 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 30,1 millions m³ en 2017 soit la consommation d'une ville de 752 500 habitants.

Pour dépolluer les eaux

(174,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration aidées en 2017. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques

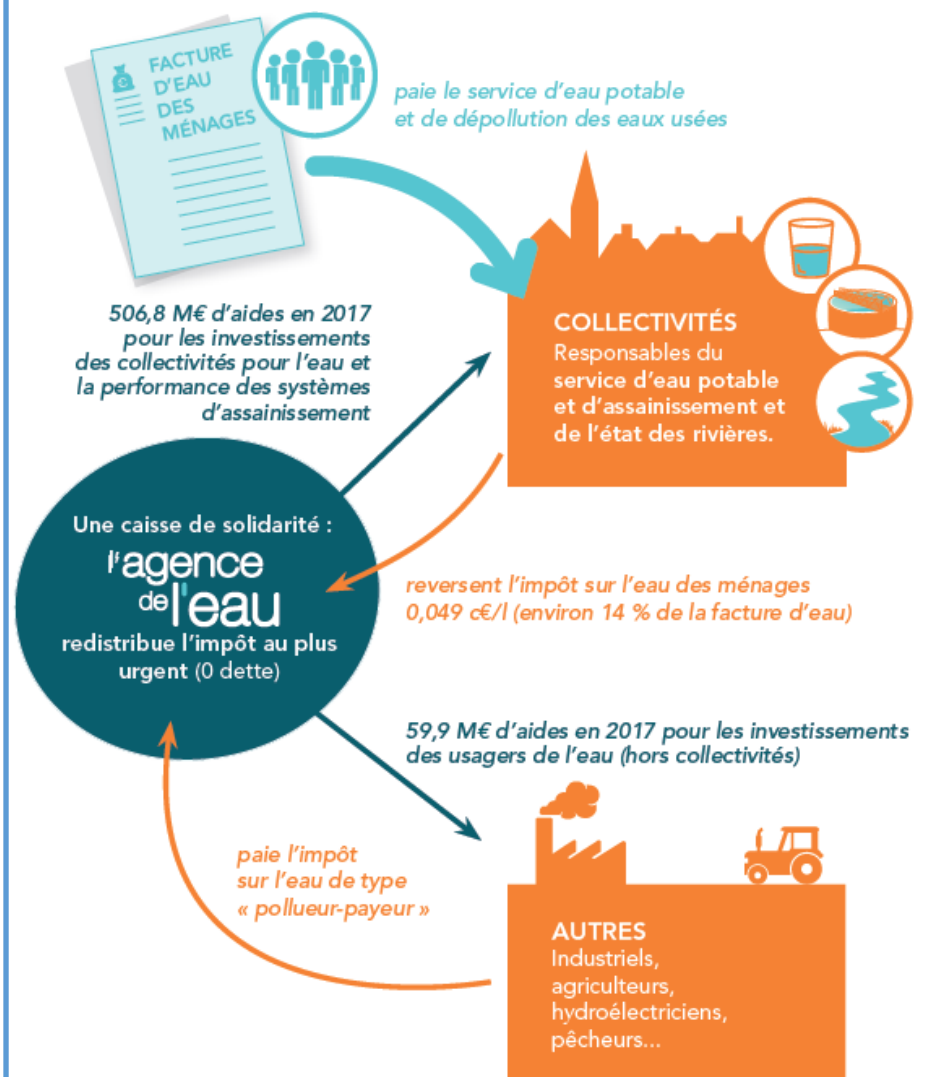
(62,4 millions €)

52 territoires engagés dans des démarches collectives de régulation des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales. 11 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

Pour protéger les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates

(12,3 millions €)

10 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions d'euros aux consommateurs d'eau.



ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU

Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (85 millions €)

108 km de rivières restaurées et 223 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, les barrages ne permettent plus aux poissons de circuler et aux sédiments de s'écouler. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 3163 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 1558 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

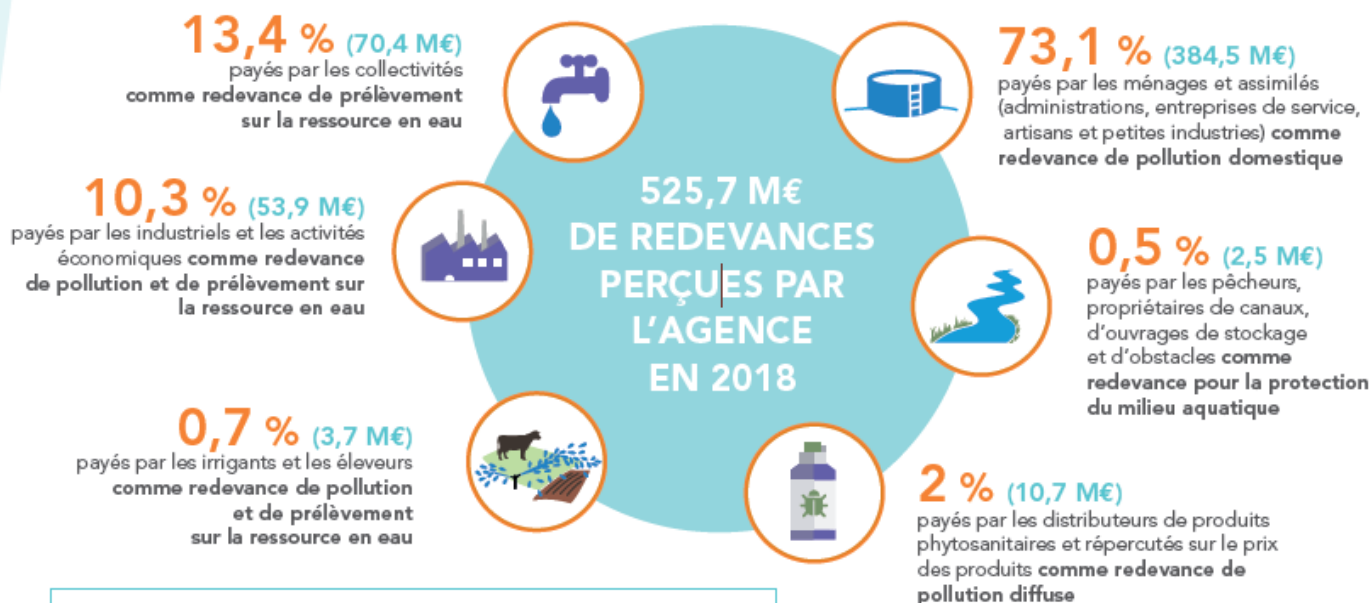
Pour la solidarité internationale (5,1 millions €)

83 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

2018

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

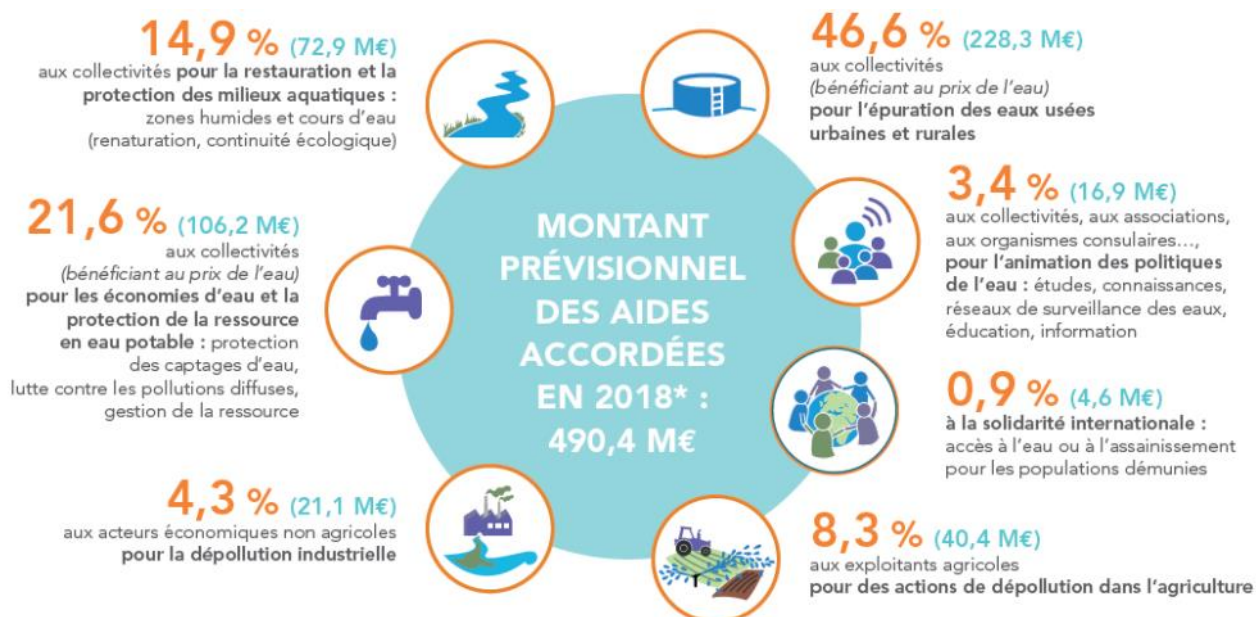
Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

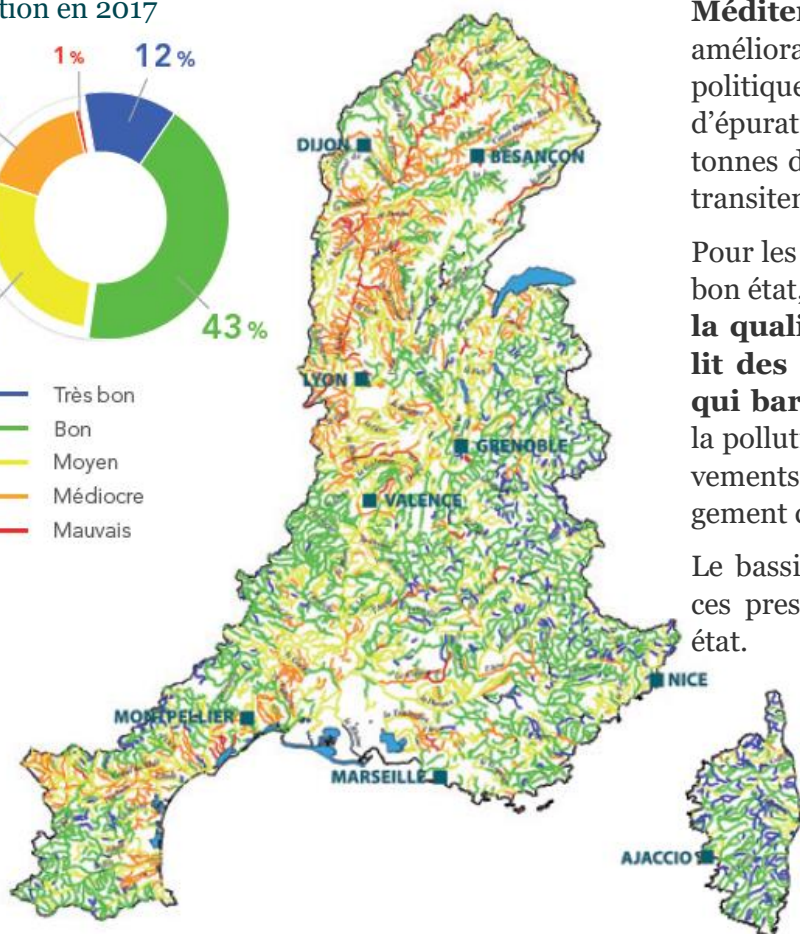
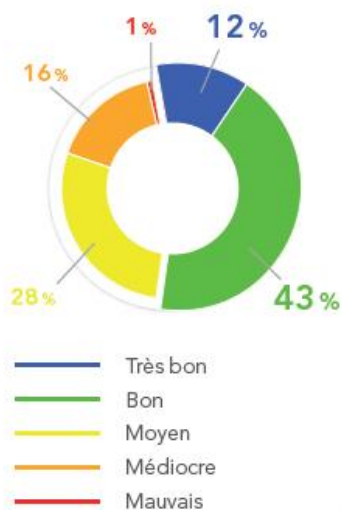
Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.



Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient spécifiquement les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2017



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, **les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau** (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 86 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée



Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

Evaluation de la qualité de l'air sur la ville de Besançon par la biosurveillance Campagne
Campagne de mesures de novembre 2016 à janvier 2017

La biosurveillance permet d'évaluer l'impact potentiel des polluants sur l'environnement, par le biais d'indicateurs vivants. Ainsi, le chou frisé, grâce à ses feuilles larges, est ca-

pable d'absorber les dépôts de polluants de l'air. Une campagne de mesure a été menée par ce moyen sur la ville de Besançon pendant l'hiver 2016-2017.



Le principe de la biosurveillance repose sur l'utilisation d'organismes vivants pour évaluer la présence des polluants dans l'environnement. Bien que ces organismes

ne permettent pas de connaître les concentrations précises des polluants dans l'air, ils permettent d'évaluer leur impact sur l'environnement et sur les êtres vivants.

Ainsi, afin d'évaluer la répartition de certains polluants atmosphériques dans la ville de Besançon, ATMO Franche Comté, association agréée par le ministère en charge de l'environnement pour la surveillance de la qualité de l'air, en partenariat avec le service des espaces verts de la ville de Besançon, a ins-

tallé des choux sur 10 sites répartis dans la ville.

En effet, les choux frisés sont capables d'absorber les polluants contenus dans l'air et dans l'eau de pluie, et de les accumuler dans leurs feuilles larges. Ils sont de ce fait couramment utilisés pour des études de biosurveillance.

Les sites d'implantation des choux ont été choisis afin d'évaluer les différentes zones d'exposition aux polluants : en centre-ville, à proximité de zones industrielles, en zone verte, à proximité du trafic routier, ... Les choux ont été laissés en place près de 2 mois, du 7 novembre au 16 janvier 2017.

Au terme de cette période, des feuilles ont été prélevées sur chaque site puis analysées en laboratoire : Eléments Traces Métalliques (ETM), Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), ainsi que dioxines et furannes, ont été analysés.

CONCLUSION :

Les choux installés entre novembre et janvier 2017 ont montré plusieurs points d'intérêt.

La répartition des polluants n'est pas fonction de la typologie des sites, pour aucun des polluants recherchés. Ainsi, les niveaux relevés ne sont pas plus importants sur les sites à priori plus exposés à des sources de pollution (proximité routière, site industriel, ...).

- **Pour les HAP** : les niveaux sont très bas. Les HAP ont été détectés uniquement sur 4 des 9 sites. Sur 2 de ces sites, un en position trafic et en en zone verte, au maximum 4 des 6 HAP analysés ont été détectés par les appareils de mesures. Le site « Citadelle », en zone verte, a présenté les niveaux les plus élevés qui restent toutefois nettement inférieurs au seuil réglementaire existant.

- **Pour les Eléments Traces Métalliques (ETM)** : les niveaux sont très bas également. Le zinc et le cuivre ont présenté les concentrations les plus fortes. Toutefois ces niveaux sont à relativiser puisque ce sont aussi des oligo-éléments essentiels

pour le métabolisme des plantes. Pour le mercure et le cadmium les niveaux sont très faibles et proches de la limite de détection des appareils de mesures. Le site « Chailluz », en zone forestière, a présenté les niveaux les plus élevés pour le nickel, l'arsenic et pour le plomb, avec pour ce dernier un niveau supérieur au seuil réglementaire fixé pour l'alimentation des nourrissons.

- **Pour les dioxines** : Les choux exposés en zone industrielle présentent des teneurs en dioxines et furanne très légèrement supérieures à celle des choux témoins excepté pour la dioxine OCDD. Toutefois en raison de son faible indice de toxicité, l'indice de toxicité globale mesuré au niveau du site industriel reste bas et dans la gamme des valeurs mesurées en zones rurales et abords des villes.

Afin de vérifier ces résultats, l'expérience sera renouvelée durant l'année 2017, en incluant les retours d'expériences apportés par cette première campagne. Les choux seront exposés de début octobre à début décembre, pour permettre un meilleur développement des feuilles.

Une année scolaire 2017/2018 qui a été pleine de beaux moments de partage et d'amusement.

En effet, pour cette rentrée scolaire quelques changements ont été effectués.....

Changement de fonctionnement, notamment pour la pause méridienne qui se passe en un seul service.

Mais également par la mise en place d'activités périscolaires sur les temps du soir. En effet, chaque semaine un thème d'activité est proposé aux enfants qui le souhaitent.

De plus, trois belles semaines de vacances sur des thèmes divers et variés se sont passées dans la joie et la bonne humeur, avec pour chaque période une super sortie (Dino-zoo, cinéma et cirque) appréciée de tous.

Sans oublier un changement de direction. Je profite donc de ces quelques lignes, pour remercier les Francas, la commune de BEURE et ses élus, les enseignants et les parents d'élèves, sans oublier les enfants, de l'accueil qui m'a été fait.

Charline directrice des Francas



[BEURE STRETCH GYM]

Année 2017-2018



Club
BEURE STRETCH GYM

Notre club est affilié à la Fédération Française Sport pour Tous et propose des activités sous différentes formes

« Un sport accessible à tout public »

Tourné autour de la convivialité, des rencontres, de la solidarité et du partage, le Club vous offre la possibilité de pratiquer, ensemble, une activité accessible à tous dans une ambiance chaleureuse. Venez pratiquer dans un Club Sports pour Tous pour vous épanouir, pour votre bien-être et surtout pour le plaisir ! Les cours ont lieu à la salle polyvalente du village de mi-septembre à fin juin. Une cinquantaine de licenciés s'y retrouve chaque semaine.

Les horaires sont les suivants :

Mardi	18h30 – 19h45	Stretching
	20h- 21h	Renforcement musculaire Step – LIA – Zumba Ballons – Freefit
Mercredi	10h – 10h30	Claquettes débutants
	10h30 – 11h30	Claquettes confirmés
Jeudi	14h – 15h15	Gym douce

Les cotisations pour la saison 2017/2018 :

- 85,00 euros pour les personnes inscrites au stretching et gym douce (licence incluse)
- 105,00 euros pour les personnes inscrites à l'ensemble des cours (licence incluse)

Tarifs claquettes : Contactez Danielle SIORA qui vous donnera les renseignements concernant cette activité.

Durant cette saison, toutes nos activités ont été agrémentées de moments conviviaux tels que : Gouter de Noël, Tirage des Rois, participation aux festivités du 14 juillet à Beure et surtout notre soirée « Hippies » en mars 2018.

Une sortie dans les environs du Lac Saint-Point-Malbuisson s'est déroulée le 09 juin 2018.

Si vous voulez rejoindre le club, c'est toujours possible ! En venant à la salle polyvalente aux jours et heures des cours ou en téléphonant à : Danielle SIORA 06.89.86.67.13.

Vous pouvez participer aux séances 1 ou 2 fois à l'essai.

Dernière séance de l'année 2017/2018 fin juin
A l'année prochaine !!!!!

Pour consulter le site du club :

<https://club.sportspourtous.org/beure-stretch-gym-25>

La Présidente Danielle SIORA



Un grand bravo à nos championnes qui ont participé à la **Finale du Championnat de France de Twirling** en National 2 à Mont de Marsan le dimanche 03 juin. Une nouvelle fois le club n'a pas démerité !!

Notre Equipe Senior composée de **Cindy MAIRE**, **Ophélie MAIRE**, **Emilie KOELLER**, **Sophie KOELLER**, **Maryne PHILIPPS** et **Amandine CLERVAUX** termine cette année 3eme Meilleure Equipe Senior de France sur 64.

Et... zero Chute !! Notes : 65 67 68 65 66

Une Finale à la hauteur avec un superbe zero chute et ENFIN notre Podium tant attendu !! Certes nous n'avons pas décroché la médaille d'or, mais la performance était là, et c'est le plus important ! Nous repartons donc du Sud Ouest avec une très belle MEDAILLE DE BRONZE et un titre de 3eme Meilleure Equipe Senior de France !!!!

Notre Duo Senior, **Emilie KOELLER** & **Sophie KOELLER** termine cette année 6eme Meilleur Duo Senior de France sur 118.

2 Chutes. Notes : 59 63 62 61 57

Une Finale loin de ce qu'on espérait avec 2 chutes et un petit raté, mais ce qu'il faut retenir cette année c'est la performance des Quarts avec un 75 & 76 (0 chute), et la sélection à cette Finale avec un niveau assez élevé ! Nous retenons le principal, qu'elles terminent tout de même 6e sur 118 au départ !! Même place que l'an dernier, et elles remontent d'une place puisqu'elles avaient été le 7e Duo sélectionné sur 8, pour cette Finale...

Félicitations pour ce parcours !



[Comité des Fêtes]

Nous souhaitons remercier chaleureusement les Beurots pour leur participation lors de nos événements, c'est grâce à votre présence que notre travail est récompensé. Vous êtes chaque année plus nombreux, cela nous donne la motivation de continuer à vous surprendre et de vous offrir des moments de convivialité et de joie.

Nous sommes impatients de vous retrouver pour les festivités du 13 et 14 juillet, avec le soutien des associations du village et vous préparons deux belles journées avec de nouvelles surprises.

Un grand merci également à la municipalité pour sa bienveillance et son soutien. »

L'équipe du Comité des Fêtes

[Castors Juniors]



Les Castors Juniors est l'Association des parents d'élèves de l'Ecole de Beure dont l'objectif est de soutenir financièrement les projets scolaires.

Les différentes actions menées ont permis d'offrir une curieuse balade contée à la rentrée de septembre, de financer un cycle lutte pour l'ensemble des élèves ainsi que diverses sorties culturelles.

Aujourd'hui, l'Association se renouvelle et cherche des personnes qui souhaitent, en fonction de leurs envies et de leurs disponibilités, donner un peu de temps, d'idées, et surtout un coup de main !

Si vous pouvez participer d'une manière ou d'une autre, merci d'adresser un mail à l'adresse suivante : sophiemontel.sm@gmail.com

Prochains rendez-vous avec les Castors : le traditionnel pot de fin d'année qui aura lieu le 29.06 et la fête du 14.07 ! A très vite !

Le nouveau bureau a été élu lors de l'assemblée du 20 juin. Il se compose comme suit:

- LIND Bruno—président
- BOUTHIAUX Johane—Vice présidente
- MONTEL Sophie—secrétaire
- ARENA Cécile—trésorière

[AS BEURE]



Bravo à l'AS Beure qui a **gagné la finale** de la coupe de football du district HAUT DOUBS CREER BATIR le samedi 16 juin à Orchamps-Vennes contre Villars-sous-ecot3, 6 buts à 4 !!!



Le mot du président: très belle victoire en finale coupe haut Doubs créer bâtir. Je remercie mes joueurs pour ce superbe match et nos supporters venus nombreux pour nous encourager. Notre assemblée générale se tiendra jeudi 28 juin à 19h 30 au stade de Beure. Venez nombreux ! Merci à vous tous.

DU CÔTÉ DU MUSÉE.

Près de la moitié de l'année s'est déjà écoulée et c'est le moment de faire un premier bilan.

Le rayonnement du musée :

Notre Assemblée Générale qui s'est tenue le 15 février a permis de faire le point sur la santé de l'association. Elle compte 125 adhérents cotisants soutenant un comité de 15 membres, piloté par un bureau de 6 membres.

Le comité se réunit tous les mardis matin de 9 à 11H pour planifier les activités, échanger des informations et organiser les visites, prêts et aménagement du musée.

Notre seul souci est d'augmenter nos recettes car les scolaires sont reçus gratuitement et les prêts (objets, drapeaux, documents divers) que nous avons accordés à des partenaires (mairies, associations d'anciens combattants) pour des expositions ont toujours été gratuits jusque là. Les subventions que le Conseil départemental et la Mairie de Beure nous allouent ainsi que les dons de certains membres ou visiteurs sont insuffisants pour couvrir nos dépenses de fonctionnement.

C'est pourquoi nous avons décidé, à contre cœur de faire passer le tarif d'entrée à 5€ mais cela reste gratuit pour vous Beurots et les jeunes de moins de 16 ans.

Cependant nous avons certaines sources de satisfactions, le musée commence à être connu à la fois dans le milieu scolaire, dans le domaine militaire et dans les associations mémorielles.

Ce sont surtout les classes de CM1 - CM2 qui viennent car la Grande Guerre est à leur programme et nous sommes encore dans la commémoration du Centenaire. A la fin juin nous aurons reçu six classes dont celle de Beure.

Nous sommes aussi intervenus à Notre Dame auprès des élèves de troisième.

Nous avons reçu le personnel d'encadrement permanent du CFIM 2ème division blindée du Valdahon dans le but d'instaurer des visites pour les jeunes recrues qui ne connaissent pas toujours très bien l'Histoire.

Les associations d'Anciens combattants, le Souvenir Français qui tient son assemblée générale le 16 juin à Beure sont aussi pour nous d'importants partenaires.

Nous avons en projet avec le SF, le prêt de drapeaux d'anciennes associations aujourd'hui dissoutes, à 1 ou 2 établissements scolaires dans le but de former de jeunes porte drapeaux qui pourront succéder à nos Anciens.

Nous avons été présents à tous les salons régionaux du tourisme (Grand Besançon, Doubs, Ornans, Bourgogne-Franche-Comté) afin de nous faire connaître, rencontrer des responsables, d'autres acteurs du tourisme mais nous ne sommes pas convaincus de l'importance des retombées pour le musée.

C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons décidé de ne plus faire partie de l'association des Musées au Pays de Courbet, notre orientation n'est pas tout à fait la même, notre action étant centrée sur la mémoire et l'histoire militaire que nous nous efforçons de transmettre.

Un franco-allemand, ami d'un polonais recherchant des témoignages sur le camp de Schneidemühl (en Pologne actuelle) où André Fleuret a passé presque toute sa captivité (1915 à 1919) nous a contacté, pour savoir si nous avions des documents concernant ce camp, aujourd'hui disparu, car de nombreux francs comtois du 60° RI y ont été internés. Il est venu à Beure et nous avons pu échanger des informations. Maintenant le musée de Beure est connu même en Pologne, où une exposition consacrée au camp présentera quelques objets prêtés par le musée!

Le musée dans le village :

Comme chaque année la choucroute dansante a attiré de nombreux Beurots. Nous avons été 133 à l'apprécier, Comme d'habitude cette réussite doit beaucoup à Lucette Hayotte, à l'animateur et à tous ceux qui « ont mis la main à la pâte ».

Dimanche 3 juin, le vide grenier a accueilli plus de 40 exposants, avec un temps très agréable. Ce fut un moment d'une grande convivialité et nous regrettons de ne pas avoir prévu davantage de hot-dogs, de sandwiches et de boissons.

Bien sûr nous serons là le 14 juillet pour tenir le casse boîtes, toujours très attractif.



Ces différentes manifestations sont très importantes pour nous, elles rappellent notre présence au sein du village et les recettes qu'elles nous procurent nous aident à financer nos activités.

Nos projets :

Le 11 novembre 2018 marquera le centenaire de la fin du terrible conflit opposant la France à l'Allemagne et leurs alliés respectifs.

Pratiquement toutes les familles françaises sont touchées d'une manière ou d'une autre par cette guerre, la mort d'un proche, des blessures plus ou moins graves qui ont laissé des séquelles (Gueules cassées), le traumatisme est profond.

Nous avons prévu de marquer cet événement en nous associant aux Anciens combattants de la section Beure, Arguel, Larnod, Pugy, avec Doubs Libération

US 44.

Nous ne savons pas encore s'il nous sera possible de faire participer l'école.

Les modalités ne sont pas encore fixées, nous devons nous rencontrer pour les préciser. De toute façon, le musée sera ouvert et l'accent mis sur les souffrances des soldats mais aussi des civils durant la Grande Guerre.

Nous espérons vous rencontrer nombreux à cette occasion, surtout les plus jeunes. Par ailleurs vous savez que le musée est ouvert le mardi matin à partir de 9H et que l'entrée y est gratuite pour vous.

Ci-dessous, carte postale caricaturale envoyée de Belfort, alors tout proche de la frontière allemande, suite à la perte de l'Alsace et du Nord de la Lorraine (1871)



Lorsque vous lisez les chiffres en plaçant un miroir au dessus de la carte postale vous pouvez lire « **Merde Pour Le Roi De Prusse** »



[Assemblée Générale 2018]

L'Assemblée Générale de la section des anciens combattants de Beure, Arguel, Larnod, Pugey s'est tenue le samedi 27 janvier 2018 à 15h dans la salle polyvalente de Beure en présence de Louis Chevillard président départemental de l'AFCAC, André Avis maire d'Arguel, Nicolas Braillard conseiller représentant le maire de Pugey et Jean-Marie Ligier président de l'amicale à la mémoire du groupe de résistants Guy Mocquet.

Après un hommage aux six anciens combattants décédés depuis le premier janvier 2017 : Jacques Grislin, Henri Grasser, Marcel Picon, André Segogne, Roger Faivre et James Baeckler, le président Yves Vuillame a présenté son rapport moral. Au 31 décembre 2017 la section comptait 94 adhérents composés de 45 anciens combattants, 24 veuves d'anciens combattants et 25 sym-

pathisants. Les nombreuses manifestations 2017 ont été passées en revue et le programme 2018 a été annoncé. Parmi les commémorations habituelles, la plus importante sera le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. A ce propos une réunion s'est tenue le samedi 17 mars en présence du maire ou du premier adjoint des quatre communes et des présidents des associations concernées. Il a été décidé de faire trois cérémonies pour contenter les communes qui ont un monument aux morts : Pugey le samedi soir 10 novembre, Larnod le dimanche matin 11 novembre et Beure le dimanche 11 novembre avec un office religieux, une cérémonie en fin de matinée, un repas pour terminé cette journée de commémoration.

L'ordre du jour s'est poursuivi par une intervention de Michel Laurencot pour le social et les rapports financiers du trésorier Lionel Marchand et des vérificateurs aux comptes Guy Cote et Andrée Beaumont.

Selon les statuts de l'AFCAC, le comité devait être renouvelé au complet. Par un vote à main levée, le comité composé de 16 membres a été reconduit pour trois ans à l'exception de Marcel Picon et André Segogne décédés et d'un nouveau membre Christian Fanelli sympathisant de Pugey. Le comité réuni le 9 février a reconduit le bureau pour trois ans : Président Yves Vuillame, Vice-président Louis Merle, Trésorier Lionel Marchand, Secrétaire Michel Dampenon.

L'après-midi s'est terminé par la galette et le verre de l'amitié où le roi Ludovic Simon de Beure et la reine Liliane Jeanneret de Pugey ont été mis à l'honneur.

Cérémonie du 8 mai à Pugey



Le programme des cérémonies 2018 a débuté le dimanche 29 avril avec la journée de la déportation. Après une messe célébrée par l'abbé Claude Farque à la

chapelle d'Arguel, une cérémonie s'est déroulée à la stèle Péquignot. Comme habituellement à Arguel, le public a répondu présent ainsi que les élus avec la présence, entre autres, des Maires de Beure, Pugey et Arguel. Un petit bémol pour les porte-drapeaux qui n'étaient que quatre. L'AFCAC avait choisi d'organiser son congrès le même dimanche que la journée de la déportation. Les

porte-drapeaux des sections voisines étaient donc au congrès à Mamirolle au lieu d'être à la cérémonie d'Arguel comme elles le faisaient ces dernières années. A noter que le comité de notre section avait décidé de privilégier la cérémonie d'Arguel au détriment du congrès de l'AFCAC. La journée de la déportation occupe une place toute particulière dans les cérémonies du souvenir. Elle n'est pas et ne sera jamais une célébration comme les autres.

Deux cérémonies ont été organisées pour commémorer le 73^{ème} anniversaire de la capitulation de l'Allemagne le 8 mai 1945 à Berlin.

La première a commencé par une messe célébrée à 9h30 en l'église de Pugey suivie d'une cérémonie au monument aux morts dirigée par Louis

[Association Franc-Comtoise des anciens combattants]

SECTION BEURE ARGUEL LARNOD PUGEY



Merle. A la fin de cette cérémonie, Frank Laidié maire de Pugey a convié tous les participants à un vin d'honneur dans la cour de l'école.

La seconde au monument aux morts de Beure dirigée par Lionel Marchand après un défilé formé devant l'église à 11h45. Comme son homologue de Pugey, Philippe Chaney maire de Beure a convié tous les participants à un vin d'honneur dans la

salle polyvalente où l'association AVALFORT présentait une exposition sur les forts du grand Besançon.

Merci à tous pour le bon accueil que vous avez réservé à Mmes Claudine Vuillame et Jacqueline Vuillaume pour la quête des bleuets de France dont la recette progresse tous les ans.

Cérémonie du 8 mai à Beure



Les anciens combattants de notre section seraient honorés de votre présence nombreuse aux différentes cérémonies :

- Vendredi 8 juin : Hommage aux morts pour la France d'Indochine à 18h au monument aux morts de Larnod
- Lundi 18 juin : Appel du général De Gaulle à 18h au monument aux morts de Beure
- Samedi 14 juillet : Fête nationale à 11h au monument aux morts de Beure

Pour le comité
Yves Vuillame, Président

La Choralyre

Une chorale de dames invitée par la Lyre Viticole

[MUSIQUE]

Samedi 26 mai 2018, à l'église de Beure, la Choralyre invitait la chorale de dames du CAEM de Besançon (Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales).



[La chorale du CAEM]

Cette chorale, dirigée par Claire David, a interprété des chants de toutes époques et de tous lieux. Les chants contemporains, très originaux, ont surpris l'auditoire.



[La Choralyre dirigée par Marie-Jo Gallorini]

[Marie-Jo Gallorini dirigeant l'ensemble des 2 chorales]
(CAEM et Choralyre)

A la suite de la prestation de la chorale du CAEM, Marie-Jo Gallorini, chef de chœur de la Choralyre, et Claire David ont exécuté des solos et duos qui ont enthousiasmé le public.

La Choralyre alternait ensuite des chants classiques et des chants traditionnels populaires. L'interprétation de Bella Ciao a rencontré un franc succès.

L'accompagnement au piano était magnifiquement assuré par Eva Dallot, professeur de piano au Conservatoire de Besançon.



Cette soirée du 26 mai restera dans les mémoires comme un moment de richesse musicale et de convivialité.

Auparavant, la Choralyre s'était produite le 29 avril au grand Kursaal de Besançon où elle était invitée par l'orchestre d'harmonie des Chaprais de Besançon. La chorale, sonorisée pour l'occasion, s'accordait parfaitement à la puissance de l'orchestre.



L'hymne à la joie de Beethoven, morceau final regroupant quelques 150 choristes et instrumentistes, était remarquable. Souhaitons qu'à titre de réciprocité l'orchestre vienne à Beure dans les temps à venir et que les voûtes de l'église puissent vibrer au son des cuivres et des bois.



[Infos pratiques]



PROGRAMME DES FESTIVITES POUR 2018

Rappel du programme.

- Samedi 14 Juillet : Cérémonie au Monument Place J. Grappin à 11h00, suivie du Vin d'honneur offert par la Municipalité, Salle Polyvalente.
- Vendredi 13 Juillet }
Samedi 14 juillet } Festivités du Comité des Fêtes, Salle Polyvalente
-
- Dimanche 12 Août : Doubs Libération US44, tir à VERCEL.
Mercredi 15 Août : Fête du Club de Pétanque, à 10h00, au Stade Municipal Félix PETETIN.
Samedi 18 Août : Pétanque Club Challenge Patrick PETRAULT au Stade Municipal Félix PETETIN.
-
- Mardi 04 Septembre : Reprise des activités des Copains d'Abord, à 14h00, Salle Polyvalente.
Samedi 08 Septembre : Loto du Twirling, à 20h00, Salle Polyvalente.
Samedi 15 Septembre : Journées du Patrimoine :
Dimanche 16 Septembre : -Musée Lucien ROY ouvert de 14h00 à 18h00.
-Doubs Libération US44, à BESANÇON Rue Général Lecourbe.
- Dimanche 23 Septembre : VALMY
COMICE : 9h30 Cérémonie au Monument.
LARNOD : 10h15 Rassemblement devant la Chapelle, 10h30 Office Religieux sous chapiteau, suivi à 11h30 de la Cérémonie au Monument aux Morts.
- Vendredi 28 Septembre : Voyage des Anciens Combattants en Andalousie (du 28/09 au 05/10).
-
- Jeudi 11 Octobre : Sortie du 2^{ème} Semestre des Copains d'Abord.
Vendredi 12 Octobre : Réunion du Comité des Anciens Combattants, à 17h00, Salle H. Bertrand.
Samedi 27 Octobre }
Dimanche 28 Octobre } TÉLÉTHON
Salle Polyvalente
-
- Samedi 03 Novembre : A. G. de Doubs Libération US44, à 18h00, Salle Polyvalente.
Jeudi 08 Novembre : Réunion d'élaboration du calendrier des festivités 19h00 salle polyvalente.
Samedi 10 Novembre : Doubs Libération US44, Hommage au Général de Gaulle à COLOMBEY-LES DEUX-ÉGLISES.
- Dimanche 11 Novembre : 100^{ème} Anniversaire de l'Armistice 1918
PUGEY : à 9h30, Cérémonie au Monument aux Morts.
BEURE :
-10h30 - Messe en l'Eglise St-Hippolyte.
-11h30 - Départ du défilé devant l'Eglise, Cérémonie au Monument aux Morts du cimetière suivie du Vin d'Honneur à la Salle Polyvalente.
-13h00 - Repas à la Salle Polyvalente.
Ouverture du Musée, de 14h00 à 18h00.
- Mercredi 14 Novembre : A. G. de la Pétanque Club, à 19h00, Salle Polyvalente.
Dimanche 25 Novembre : Loto de la Pétanque Club, à 14h00, Salle Polyvalente.
-
- Dimanche 02 Décembre : Concert de la Lyre Viticole en l'Eglise St-Hippolyte, à 17h00 + Salle H. Bertrand.
Mercredi 05 Décembre : -Repas du Club des Copains d'Abord, à 12h15, Salle Polyvalente
-Hommage aux Morts pour la France AFN et Anciens Combattants,
BEURE : 18h30 Cérémonie au Monument aux Morts Place J. Grappin.
- Vendredi 07 Décembre
et Samedi 08 Décembre : Préparation des Colis des Anciens, Salle Polyvalente.
Dimanche 09 Décembre : Repas de Noël des Anciens, à 12h00, Salle Polyvalente.
- Samedi 15 Décembre }
et dimanche 16 Déc. } Marché de Noël
Salle Polyvalente (sous réserve)
Mercredi 19 Décembre : Goûter de Noël du Twirling, à 14h00, Salle Polyvalente.
Lundi 24 Décembre : Arrivée du Père Noël, à 18h00, Salle Polyvalente.
Lundi 31 Décembre : Réveillon de la Saint-Sylvestre des Copains d'Abord, à 20h30, Salle Polyvalente.



[Information et numéros utiles]

Malade la nuit ou le week-end ?

Pour une prise en charge adaptée, utilisez le bon numéro :

- 36 24 médecin de garde à Besançon SOS médecin
- 32 97 pharmacie de garde
- 39 66 médecins de garde en Franche-Comté



MAISON DE SANTÉ DES MERCUREAUX - 15A, Route de Lyon - 25720 BEURE

Médecins généralistes : 03.81.57.56.50

Dr Martial Botebol, Dr Géraldine Gevrey, Dr Vincent Griffond, Dr Cynthia Berthod

Pédicure-Podologue: 03.81.57.56.50

Mathilde Blot - Julie Clemençon

Sage-femme: 03.81.57.56.50

Adeline Jouffroy, Clémentine Deshayes

Ostéopathe: 03.81.57.56.50

Laure Lacarrère

A la même adresse :

Masseurs-kinésithérapeutes :

09.82.60.66.11

Karim Deraidji, Emmanuel Terrible, Katia Pasina, Gaël Cantenot.

Infirmières: 03.81.41.30.70

Marie-Hélène Wasner, Marie-Anne Bizard et Myriam Meftah

Chirurgien Maxillo-facial et Stomatologue :

03.81.40.03.20

Dr Philippe Bonnot

Dentiste: 03.81.52.60.02

Jean Planchon :

Ophtalmologue: 03.81.65.03.35

Dr Jérémie Sahlher:

Psychologue :06.80.32.45.93

Lydie Moutarde

Pharmacie : 03.81.52.60.68

Et aussi..

Docteur Hubert Monnet : 03.81.52.61.70

22 Rue de Besançon—25720 Beure

Cake au café et aux noix

Pour le cake:

**250 g de farine T45
4 œufs
200 g de sucre roux
100 g d'huile de noix
80 g de beurre
1/2 sachet de levure chimique (5 g)
4 c à c de café soluble**

Pour le glaçage :

**100 g de sucre glace
15-20 g de café froid
cerneaux de noix pour le décor**



PRÉPARATION

Préchauffer le four à 180°C chaleur tournante.

Faire fondre le beurre (à la casserole ou au micro-ondes).

Fouetter au batteur le sucre, les œufs et le café soluble pendant 5 minutes.

Ajouter le beurre fondu et mélanger.

Incorporer ensuite l'huile tout en continuant de mélanger.

Tamiser la farine et la levure, puis les ajouter à la préparation tout en continuant de mélanger.

Beurrer et fariner légèrement un moule à cake, puis verser la pâte à l'intérieur.

Enfourner pendant environ 45 minutes. Contrôler la cuisson du cake en piquant la pointe d'un couteau au centre. Si elle ressort sèche, le cake est cuit. Sinon poursuivre encore un peu la cuisson.

Démouler le cake et le faire refroidir sur une grille.

Pendant ce temps, préparer le glaçage: mélanger au fouet le café froid avec le sucre glace jusqu'à l'obtention d'une crème bien lisse.

Quand le cake est complètement refroidi, verser et répartir le glaçage sur le dessus du cake. Le glaçage va figer après quelques minutes.

Parsemer quelques cerneaux de noix concassés sur le dessus du cake.

Bonne dégustation...



NAISSANCES

Janvier	Angelina VOINEA CIPRIANI	12 janvier	BESANÇON
	Titouan THOMAS MAIER	13 janvier	BESANÇON
	Ethan JOURNOT	16 janvier	BEURE
	Kaylie STHÉLY	16 janvier	BESANÇON
	Djéléna OLLMANN	17 janvier	LONS LE SAUNIER (39)
	Elissa HAKKAR	29 janvier	BESANÇON
Février	Céles DORARD DAMOUR	02 février	BESANÇON
Mars	Charlie OYTANA	28 mars	BESANÇON
Avril	Léonard MOUGENOT	05 avril	BESANÇON
	Louna WEISS	17 avril	BESANÇON
	Louane KLINGER	25 avril	BESANÇON
	Melody LAUROT	28 avril	BESANÇON
mai	Ruben STHÉLY	02 mai	DIJON (21)
	Menzo BILLOTET	08 mai	BESANÇON
	Kylie KOELLER	11 mai	BESANÇON
	Onésime SAUSER ASMUS	10 mai	BESANÇON

[Ethan JOURNOT, né à
Beure !!!]



AU REVOIR...

Peggy STHÉLY	20 février	BAUME LES DAMES
François ACHARD	27 mars	DIJON (21)
Ludovic BRETON	08 avril	BEURE
Marc TOURNIER	12 avril	BEURE
Marie MOUGIN Née BOURGON	08 juin 2018	BEURE.
Jeannine PAUSET Née PRÉTOT	04 juin 2018	BESANÇON.
Zyta SZPACZKO Née BUJNOWSKA	09 juin	BESANÇON.

Toutes nos condoléances

LA VIE A BEURE

MARIAGE



*Hakim BOULEBIAR
& Karolina SZPACZKO.
05 mai*



*Morgan KOCH & Madeline CHAUVET
26 mai*



Tous nos vœux de bonheur aux mariés



*Martin PILLET & Justine URBANIAK
08 juin*

Si vous souhaitez partager avec nous vos faire -parts, photos (...) , nous serons ravis de les publier dans le prochain numéro.



A partir du 1er juillet, le 80 km/h devient la vitesse du régime général. Elle s'applique à tous : camions, voitures, conducteurs novices.
Exception : les sections avec créneaux de dépassement sur routes à 3 ou 4 voies, sans terre-plein central, sont maintenues à 90 km/h.

-le bulletin-